



BILLET CONGÉ ANNUEL

Formulaire applicable à compter du 1^e juillet 2022

Ce formulaire annule et remplace les précédentes éditions

Demande de billet congé annuel à remplir par le voyageur

➤ Date de départ :

Nom : Prénom :

➤ Membres de la famille à inscrire sur le billet :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien familial avec le demandeur

➤ Gares de départ et d'arrivée du trajet (sans mention des éventuelles gares de correspondance) :

Trajet aller (origine-destination)

Gare de départ	Gare d'arrivée	Classe

Trajet retour (destination-origine)

Gare de départ	Gare d'arrivée	Classe

Je certifie sur l'honneur que la réduction du billet aller-retour de congé annuel n'est utilisée qu'une fois cette année par les membres de ma famille désignés ci-dessus et je certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

À, le

SNCF Voyageurs recueille vos données afin d'assurer une meilleure gestion de la délivrance des titres de transport aller et retour de du tarif Congé annuel qu'une fois par an, comme prévu dans les CGV SNCF. Les destinataires des données sont les agents de vente des gares, boutiques et vendeurs en agences de voyages agréées SNCF.

Vos données personnelles sont conservées pendant une durée de 15 mois maximum à compter de la réception du formulaire par les services SNCF Voyageurs.

Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 « modifiée », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en cliquant [ICI](#) ou en écrivant à l'adresse suivante : SNCF Voyageurs – Equipe Protection des Données – 2, place de la Défense – 92931 – La Défense Cedex.

À remplir par l'employeur ou par l'organisme certifiant

(À remplir avant le dépôt de demande de billet)

Nom de l'organisation :

Adresse :

.....

Tampon / signature :

Si le demandeur est travailleur à domicile, artisan, exploitant agricole, demandeur d'emploi, pensionné, préretraité, retraité, allocataire, orphelin, veuf ou veuve de guerre et ne peut soumettre le formulaire dûment tamponné, il doit fournir une attestation sur l'honneur qu'il est dans un des cas susmentionnés et qu'il peut bénéficier du tarif congé annuel, à écrire et signer ci-dessous :

Je soussigné (e) atteste sur l'honneur faire partie des cas susmentionnés et pouvoir bénéficier du tarif congé annuel.

À, le

Notice

Une fois par an et par personne, le billet de congé annuel vous permet d'obtenir 25% de réduction sur le plein tarif loisir 2^{de} classe pour un voyage aller-retour.

Qui peut l'obtenir ?

- Les salariés, stagiaires de la formation professionnelle et les salariés en cessation anticipée d'activité, ainsi que leur famille proche, s'ils effectuent le même voyage ;
- Les travailleurs à domicile et artisans, exploitants agricoles, demandeurs d'emploi, pensionnés, préretraités, retraités, allocataires, orphelins et veuves de guerre, ainsi que leur famille proche, s'ils effectuent le même voyage.

Par famille proche on entend les personnes habitant sous le même toit que le demandeur :

- La personne avec laquelle vous vivez en couple (marié, PACS ou concubin);
- Les enfants de moins de 21 ans (sans limitation d'âge pour les enfants handicapés) non mariés à la charge de leurs parents ;
- Le père et/ou la mère si vous êtes célibataire et qu'il(s) habite(nt) chez vous.

Un enfant de 4 à moins de 12 ans paie la moitié du prix perçu par un adulte.

Votre voyage (aller + retour) doit faire au moins 200 km. L'aller et le retour doivent obligatoirement s'effectuer entièrement en train.

Votre voyage (aller + retour) doit s'effectuer dans une période de 61 jours, comptée de la date de départ du trajet aller.

Les demandes de billet, les attestations ou déclarations, présentées après le 31 décembre en vue d'obtenir un billet aller-retour de congé annuel au titre de l'année précédente, ne sont pas recevables.